

## Conseil communal



Cugy (VD)

## Commission des finances

Législature 2011-2016

Rapport de la Commission des finances concernant :

- 1) Le préavis municipal no 03/2011, fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2011/2016
- 2) Le préavis municipal no 04/2011, Le budget 2012



Composition Commission des finances		Signature
Jacques Demont	Membre	
Bertrand Fahrni	Membre, Président	
Armand Jost	Membre	
Markus Roth	Membre	
Christian Sollberger	Membre	

Dates des réunions				
1.11.11	7.11.11	16.11.11		
X	X	X		
X	X	X		
X	X	X		
	X	X		
X	X	X		

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

### 1. Préambule

Nous remercions MM Bron et Mme Bertusi pour leurs excellentes explications qui nous ont permis de comprendre tant les enjeux que les détails de ce préavis en matière d'endettement et de risques pour cautionnement ainsi que pour le budget 2012.

### 2. Préavis municipal no 03/11 au Conseil communal de Cugy. Fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2011/2016

La première partie du préavis concerne la fixation des plafonds en matière d'endettement. Il a pour objectif d'obtenir, en début de législature, un cadre de travail global en ce qui concerne les emprunts et les cautionnements globaux de la commune ce qui lui permettra de gérer, une fois le plafond validé par le Conseil Communal, de façon relativement autonome les investissements qu'elle estime devoir faire. Cette procédure donne à la fois une plus grande liberté de manœuvre et un plafond relatif maximal qui évite un surendettement inapproprié par le biais d'un ratio à ne pas dépasser.

En ce qui concerne notre commune, nous constatons que notre ratio d'endettement s'élève pour 2010 à 85%. Ce ratio est très bon lorsqu'il se situe en-dessous de 50% et devient inquiétant lorsqu'il est de 300% avec un niveau d'intervention de l'autorité cantonale de surveillance à la valeur de 250%.

La Municipalité nous présente un programme d'investissement global potentiel de CHF 19'500'000.— durant la prochaine législature. Nous rappelons que c'est un programme et non un engagement. Il est donc tout à fait possible que certains projets ne voient pas le jour ce qui diminuerait d'autant le montant total demandé.

Si le montant total des CHF 19'500'000.— était atteint, notre Commune verrait son plafond d'endettement passer à 155%. Ce taux peut être toujours qualifié de normal.

La deuxième partie de ce préavis concerne le plafond de risques pour cautionnement. La Municipalité demande au Conseil communal d'augmenter ce plafond à CHF 2'500'000.— pour la législature actuelle. Cette demande nous a été présentée comme un besoin de permettre à la Municipalité de soutenir des projets sans pour autant devoir investir directement.

Avec un taux maximal de 50% de la limite du plafond d'endettement qui de plus ne devrait pas dépasser 40% du montant du capital et des réserves, notre commune pourrait engager au maximum CHF 3'400'000.—. Nous sommes donc bien en-dessous de cette limite. .

### **Conclusion du préavis no 03/2011**

Au vu des projets présentés et des besoins exprimés par la Municipalité, la Commission des Finances recommande au Conseil communal de Cugy d'accepter le préavis municipal N° 03/2011 et par voie de conséquence, d'accorder à la Municipalité les autorisations générales suivantes pour la législature 2011-2016 :

- de fixer le plafond d'endettement à CHF 19'500'000.— pour la législature 2011/2016.
- d'autoriser la Municipalité à emprunter les fonds nécessaires sous forme d'emprunts individuels ou d'avances à terme fixe jusqu'à concurrence du plafond d'endettement au mieux des intérêts de la Commune.
- de fixer le plafond pour risque de cautionnements à CHF 2'500'000.— pour la législature 2011/2016.

### **3. Préavis municipal no 04/11 au Conseil communal de Cugy. Le budget 2012**

La Commission des finances a analysé le budget présenté par la Municipalité et a traversé les différents postes dont il ressort les éléments suivants :

Globalement, le budget 2012 présente des recettes de CHF 10'079'490.— et des dépenses de CHF 11'365'380.— ce qui conduit à un excédent déficitaire de CHF 1'285'890.—. La Commission des Finances constate qu'il y a peu de différences entre le budget 2011 et 2012, il s'inscrit donc dans la continuité.

La Commission des finances note par ailleurs :

#### ***Pages vertes***

- **30 Autorités et personnel.**  
Cette diminution est composée du transfert des charges liées aux employés de la Combe (Concierge + ASICE) à laquelle il faut rajouter un poste demandé par la Municipalité budgetisé à 50% pour 2012 puis 100% par la suite (engagement en cours d'année soumis au préalable à un préavis de la Municipalité) ainsi qu'une augmentation de la rétribution des autorités.
- **313 Autres fournitures et marchandises**  
Transfert des charges de repas chaud repris par l'ASICE, diminution de sel pour le déneigement, et absence d'achat de compteur d'eau (Esserts)
- **322 Intérêts des dettes à moyen et long terme**  
Intérêts supplémentaires à payer après les emprunts budgetisés pour 2012
- **351 Canton**  
Cette augmentation correspond principalement aux 2 points d'impôts communaux pour la Police Cantonale
- **352 Communes et associations de communes**  
Augmentation en rapport avec la péréquation financière qui change le mode de calcul d'une base de 18 points (panier commun à répartir) à une base de 19 points (analyse des besoins)

- **39 et 49 Imputations internes**  
Imputations des charges salariales. S'équilibre entre 39 et 49 et permet une répartition dans les différents dicastères.
- **40 Impôts**  
L'augmentation des impôts est due d'une part à l'augmentation des points d'impôts votés par le conseil Communal dans le préavis 02-2011 et l'augmentation des contribuables futurs des Esserts.
- **434 Taxes de raccordement et d'utilisation**  
La cause principale de cette augmentation des recettes se retrouve dans les ordures ménagères et la taxe d'épuration des nouveaux logements
- **435 ventes et prestations de service**  
Effet comptable opposé au poste 301 (voir plus haut)
- **465 participations et subventions de tiers**  
Effet comptable opposé au poste 313 (voir plus haut)
- **5 Dépenses**  
Ce tableau présente la répartition prévisionnelle des investissements globaux de CHF 19'500'000.— du préavis no 03/2011 pour l'année 2012 uniquement.
- **Plan des investissements**  
Il intègre le détail du plan d'investissement du préavis no 03/2011 pour cette législature que la Municipalité a proposé au Conseil Communal et qui sera validé au fur et à mesure des besoins.

### *Pages jaunes*

- **220 Participation au fonds de péréquation (montant net)**  
Ce poste correspond au montant net de l'augmentation de la péréquation définie plus haut (352)
- **170 Participation au Stand de tir du Châtaignier**  
Une augmentation passagère pour mettre en conformité le stand avec les normes de bruit
- **600 Participation aux prestations de la Police Cantonale**  
Effet du relèvement de 2 points d'impôts pour la répartition de la charge de la Police Cantonale
- **710 Participation à l'ARASPE, EFAGE et LAJE dès 2007**  
L'augmentation est principalement due à l'effet du transfert du coût par habitant des charges relatives aux participations (accueil de jour, garderie etc.).

### **Conclusion du préavis no 04/2011**

Selon notre analyse, le budget 2012 est en adéquation avec l'arrêté d'imposition 2012. Il apparaît que la Municipalité maîtrise bien ses charges, qui baissent même de 1% entre les comptes 2010 et le budget 2012 (calcul fait sans les postes non monétaires 38 et 39). Le déficit prévu par la Municipalité provient dès lors d'une projection de baisse importante des revenus, soit -2,6 millions par rapport aux comptes 2010 (-22% sans les postes 48 et 49). La commission des finances constate que la Municipalité présente un déficit budgétaire important, cependant la commission des finances ose espérer que, comme ces dernières années, la réalité des comptes soit nettement plus favorable. Si les charges sont maintenues à leur budget 2012, des revenus supplémentaires permettront de créer à nouveau de bonnes surprises.

Au vu des éléments cités plus haut, la Commission des finances recommande au Conseil Communal de Cugy d'accepter le préavis no 04/2011 concernant le budget 2012 sans amendements.

Cugy, le 16 novembre 2011